

PROFESSEUR FILIP REYNTJENS, AUTEUR DE "RWANDA : TROIS JOURS
 QUI ONT FAIT BASCULER L'HISTOIRE (EDITIONS L'HARMATTAN).

INTERVIEW A RADIO MINUAR CE 21 FEVRIER 1996

QUESTION :

Vous venez d'écrire un livre qui s'intitule : "Rwanda : Trois jours qui ont fait basculer l'histoire"; est ce que c'est pas un titre un peu provocateur dans le sens où vous même vous avez écrit un livre qui justement démontrent que le drame qui s'est déroulé au Rwanda a des causes très profondes? peut on vraiment resumer les causes du genocide a trois jours?

REPONSE :

Vous avez tout à fait raison. Le drame qui s'est déroulé au Rwanda en 1994, est un drame qui a des racines anciennes et récentes avant cet événement mais les trois jours que j'ai étudié et qui vont du moment de l'attentat dans la soirée du 6 Avril à la prestation de serment des autorités dites intérimaires, le 9 Avril, ces trois jours ont été, dans l'ensemble, cruciaux. C'est parce que c'est pendant cette période que c'est produit l'attentat contre l'avion présidentiel, c'est pendant cette période que débutent les massacres et qu'on voit se développer une logique génocidaire, c'est pendant cette période que le FPR reprend la guerre en réaction aux massacres, c'est pendant cette période que dix casques bleus sont tués, ce qui a conditionné en grande partie l'abandon de la Communauté Internationale, et c'est pendant cette période que les acteurs politiques ou politico-militaires, comme le Colonel BAGOSORA entame une démarche qui va finalement mener à l'atroce. Je crois que ces trois jours sont absolument cruciaux.

QUESTION :

Alors bien sûr la presse internationale s'est surtout penchée sur un aspect de votre livre, la fameuse affaire de missiles, que ce que vous pouvez en dire?

REPONSE :

J'ai pu établir que les missiles qui ont été utilisées dans l'attentat contre l'avion présidentiel, étaient des missiles SAM 16, de production russe qui avaient été vendus en 1988 à l'IRAK, et qui en Février 1991 à l'issue de la guerre du GOLFE, ont été saisies par le contingent français en IRAK et ramenées comme butin de guerre en France, pays que ces missiles n'auraient

officiellement jamais quittées, or on les retrouve trois ans plus tard à Kigali.

QUESTION :

Mais qui a pris livraison de ces missiles au Rwanda ?

REPONSE :

Ca je ne sais pas. Je pense qu'il faut interpeller la France. J'ai dit lors de la présentation du livre, que je ne pouvais pas aller plus loin, je me heurte en France à un mur de béton qui s'appelle "Secret Défense". Je pense maintenant qu'il faut que, notamment la presse, mais également les alliés de la France dans la guerre du GOLFE, doivent interpeller la France pour que la France nous dise si il s'agit effectivement de ces missiles là, ce qui me semble établi, mais qu'elle nous confirme cela et nous disent comment ces missiles sont arrivées de France au Rwanda et surtout la question la plus importante, à qui ces missiles ont été livrées, ce qui nous donnerait probablement une indication précise sur les auteurs de l'attentat.

QUESTION :

Est-ce que ça ne donnerait pas aussi une indication générale sur la façon dont le Gouvernement Français ou du moins des Responsables Français conduisent une politique africaine, il semble qu'il y a plusieurs centres de décisions?

REPONSE :

C'est en effet l'impression qu'on a souvent : Il y a en France plusieurs services, qui mènent parfois des politiques étrangères et notamment africaines assez indépendantes, et il n'est pas dit que quand je dis la France, il n'est même pas dit en mon sens, que le Gouvernement Français était au courant. Je ne sais pas, je pense que là c'est au Gouvernement Français d'aujourd'hui, de nous dire le parcours suivi par ces missiles, et qui aurait pris la décision de les amener au Rwanda.

QUESTION :

L'aperçu de votre livre ne se limite pas à cette affaire de missiles, vous avez parlé de ces trois jours, et dans votre livre vous mentionné je crois la mise en place de machines à tuer. Qui d'après vous, est responsable de cette machine à tuer? Et quand a-t-elle vraiment été effective?

REPONSE :

J'ai été frappé en effet par le fait que les tueries politiques qui sont dans un premier temps assez ciblées, même précises, qui sont opérées. La constitution en main, quasiment, on essaye d'empêcher la mise en place des institutions prévues par les accords d'ARUSHA; je suis frappé par le fait que cette machine commence à fonctionner autour de six, sept heures du matin le 7 avril seulement.

La raison me paraît assez claire : Dans la première partie de la nuit, jusqu'autour de 1 h 30', 2 h 00', l'homme clé de cette machine, le Colonel BAGOSORA est occupé par d'autres fonctions. Il est à partir de 9 h 15' dans la soirée du 6 Avril, à l'Etat Major de l'Armée Rwandaise, où il y a une réunion où on met en place un comité de crise, on sollicite les avis du Représentant Spécial des Nations Unies au Rwanda, Monsieur Roger BOBO, et ce n'est qu'à l'issue de ces démarches formelles qui sont assez visibles et qui paraissent assez convenables et raisonnables, ce n'est qu'à l'issue de cela que le Colonel BAGOSORA est libre de ses mouvements et qu'il entame ce qu'ils appellent dans la nuit son second parcours qui s'étale d'à peu près 2 h 00' à 7 h 00' du matin. C'est manifestement pendant cette période là qu'on doit situer la mise à feu de cette machine à tuer, dont on savait par ailleurs qu'elle existe, les enquêtes de la MINUAR avaient déjà démontré au début de Janvier 1994 que cette machine existait, et à l'époque l'ONU à NEW YORK avait interdit de procéder à des opérations de fouilles et de désarmement parce qu'on estimait que ce serait contraire au mandat de la MINUAR. Il y a un certain nombre d'indications assez précises qui mettent en cause notamment le Colonel BAGOSORA et il n'est pas le seul évidemment, mais c'est lui l'homme central, l'homme clé de cette machine.

QUESTION :

Alors vous savez que le Tribunal International pour le Rwanda a lancé deux mandats d'arrêt, deux mises en accusation contre le Premier Vice-Président des Interahamwe, et l'ex-Bourgmestre de la Commune Taba, c'était il y a deux jours, le Colonel BAGOSORA dont vous parlez est, je crois réfugié en Belgique. Que pensez vous des efforts ou du manque d'efforts de certains Etats dans la perspective justement de traduction en justice de ces responsables du génocide?

REPONSE :

Le Colonel BAGOSORA est réfugié à YAOUNDE au CAMEROUN. Je dirais d'abord que, à ma connaissance, aucun Etat n'a refusé de collaborer avec le Tribunal International, je veux dire par là que jusqu'à présent, aucune personne n'a été demandé par le Tribunal International et refusé par un Etat. Il est évident cependant que certains Etats, et certains l'ont d'ailleurs dit, certains Etats

sont moins enclins à coopérer avec le Tribunal International. Vous vous rappellerez de ce qu'a dit le Président ARAP MOI du Kenya, la position du Zaïre n'est pas sans ambiguïté, et je ne sais pas quelle serait la réaction du Cameroun si on demandait l'extradition des personnalités comme le Colonel BAGOSORA, ou Monsieur NAHIMANA ou Monsieur NZIRORERA qui sont tous au Cameroun. Cela dit, il faut cependant que le Tribunal International fasse ses enquêtes et ensuite adresse des demandes à ces Etats là. Le plus grand problème en tout cas, dans un premier temps, sera probablement pour le Tribunal International, de réunir les preuves nécessaires contre les véritables commanditaires du génocide.

Pour ceux qui ont exécuté le génocide sur place, là il est beaucoup plus facile de réunir des preuves, parce que c'est des gens qu'on a vu dans les parages, qu'on a vu manier la machette, alors que les personnages clés du génocide ont opéré dans l'ombre, ils n'ont évidemment pas fait de procès-verbaux, de réunions où ils ont décidé par exemple de déclencher la machine à tuer, et il faudra là probablement beaucoup d'efforts d'investigation.

QUESTION :

Vous savez que l'actualité au Rwanda, ça concerne aussi bien sûr les réfugiés qui se trouvent notamment au Zaïre, et l'armée zairoise a encerclé le camp de KIBUMBA près de Goma, il semble que peu de réfugiés soient volontaires au retour. Qu'elles sont d'après vous les raisons qui font que ces réfugiés ne rentrent pas, et que pensez vous aussi de la polémique qu'il y a en ce moment entre AMNESTY INTERNATIONAL qui dit que le HCR pousse les réfugiés à revenir, et le HCR qui bien sûr dément?

REPONSE :

Je crois que la raison principale du non retour des réfugiés repose sur un certain degré d'intimidation, et de violence dans les camps, cela me paraît patent, mais je crois que la raison principale est la situation à l'intérieur du Rwanda. Je pense que les réfugiés sont convaincus à juste titre que la situation à l'intérieur du Rwanda, ne leur procure pas un environnement de sécurité qui est nécessaire pour les amener à retourner au Rwanda. Le deuxième élément, je souscris entièrement à la politique d'AMNESTY INTERNATIONALE. Le retour forcé des réfugiés n'est pas seulement contraire aux droits internationaux, mais constitue en un sens même un élément d'insécurité et c'est un réel danger. On a évidemment peur de cette tranche de réfugiés qui se trouvent à l'extérieur du Rwanda et près des frontières, et il est vrai que cela constitue un élément d'insécurité mais si on veut les ramener de force à l'intérieur du Rwanda, ça risquerait d'exacerber une situation que je trouve extrêmement dangereuse.